# EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 26 octobre 2026

Présidence : Mme Valérie Passera, Présidente

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX**

**vu** le préavis No 15/2026 de la Municipalité du 17 août 2026 relatif à l'octroi d'un crédit du patrimoine administratif de CHF 29'187.30 TTC au maximum, pour couvrir les frais d'étude pour l'intégration de Vélolac dans le projet de réaménagement du secteur de Chillon et du prolongement jusqu'à Villeneuve.

**ouï** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

**considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**d é c i d e**

1. d'autoriser la Municipalité à participer aux démarches d'étude pour l'intégration de Vélolac dans le projet de réaménagement du secteur de Chillon et du prolongement jusqu'à Villeneuve,

2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 29'187.30 TTC au maximum,

3. de financer cette dépense par la trésorerie courante ;

4. De prendre acte que cet investissement sera amorti sur une durée de 10 ans dès l'aboutissement de l'étude, conformément aux nouvelles normes MCH2.

Ainsi délibéré en séance du lundi 26 octobre 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

La Présidente : Le Secrétaire :

V. Passera D.-J. Alves de Almeida